

A publier dans le BMS

Examen de spécialiste

Urologie

Conformément au programme de formation postgraduée entrée en vigueur le 1er janvier 2002, la participation à l'examen de spécialiste est requise pour tous les candidats à l'obtention du titre de spécialiste FMH en urologie. **La réussite de l'examen** de spécialiste est obligatoire pour les candidats **qui terminent leur formation postgraduée après le 31 décembre 2003** (cf. dispositions transitoires publiées par la FMH sous www.fmh.ch).

Examen de base en chirurgie

Premier examen théorique écrit de l'Union des sociétés chirurgicales suisses. Examen à choix multiple portant sur les connaissances générales en chirurgie. Il est recommandé au candidat de passer l'examen de base en chirurgie après la deuxième année de formation postgraduée en chirurgie générale.

Lieux: Lausanne ou Genève

Date: premier samedi du mois de novembre

Renseignements et inscriptions: Secrétariat de la Clinique de chirurgie
Hôpital cantonal
9007 St Gall
T 071 494 29 43
www.basisexamen.ch

Examen de l'European Board of Urology

Second examen théorique écrit portant sur l'urologie. Examen à choix multiple organisé dans le cadre de l'EBU dans la langue nationale choisie par le candidat.

Il est recommandé au candidat de passer l'examen de l'EBU au plus tôt durant la dernière année de la formation postgraduée réglementaire.

Lieu: Hôpital cantonal de Lucerne
Spitalzentrum
Sitzungszimmer Direktion, 2^e étage supérieur, Salle 2.107

Date: Samedi, 22 novembre 2008, 14H30 - 17H00

Taxe d'examen: 300 EURO pour les inscriptions jusqu'au 1er juin 2008
350 EURO pour les inscriptions jusqu'au 31 juillet 2008
(à verser directement à l'EBU)

Renseignements et inscription: EBU (European Board of Urology) / Examination Committee
Mr. E.N. van Kleffenstraat 5 – NL-6842 CV Arnhem
PO Box 30016 – NL-6803 AA Arnhem
Téléphone +31 26 386 0846
Fax +31 26 386 0848
email ebu@ebu.com
website www.ebu.com

Délai d'inscription: 1er juin 2008/31 juillet 2008

Examen pratique oral

Se déroule sur le lieu même de formation postgraduée du candidat. C'est la commission d'examen élue par la SSU qui est chargée d'organiser cette épreuve. Seuls les candidats ayant effectué toutes les opérations requises par le catalogue en question et réussi l'examen de base en chirurgie et l'examen théorique écrit de l'EBU seront admis à l'examen pratique oral.

Lieu et date: Sur convocation de la commission d'examen de la SSU.

Taxe d'examen: CHF 1'200.-
à payer à:
UBS SA
8098 Zurich
en faveur de:
CH12 0025 1251 9526 60M1 J (IBAN)
Société suisse d'Urologie SGU/SSU
Compte 80-2-2
251 (Clearing)

Renseignements et inscriptions: Secrétariat de la SSU
15, avenue des Planches
CH-1820 Montreux
Téléphone 021 963 21 39
Fax 021 963 21 49
email office@cpconsulting.ch

Formulaires: www.urologie.ch > formation postgraduée

Délais d'inscription: toute l'année